

Séance du 26 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 26 octobre, à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de THIVARS, légalement convoqué le 20 octobre s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier SOUFFLET, Maire.

Présents : Olivier SOUFFLET, Michèle BEAUJOUAN, Kewin JALLADEAU, Adoline MANZONI, Nicolas PATRIX, Christian SEVESTRE, Martine LEA, Corinne GUET, Valérie GUILLOTIN, David MASSOL, Céline SOUFFLET, Yves DEVILLE, Corinne PELLETIER, Cécile BORGIOLO-PERINEAU.

Absent :

Bruno PEDINI

- ❖ Selon l'article L. 2541-6 du code général des collectivités territoriales, Nicolas PATRIX est désigné secrétaire de séance.
- ❖ Approbation du compte rendu de la séance du 7 septembre 2021 à l'unanimité.

Aucune remarque n'étant faite, le compte rendu est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

2 points sont rajoutés à l'ordre du jour : SEGILOG (renouvellement du contrat) et Convention pour le colis des aînés

1. Participation financière 2021 au Fonds de Solidarité Logement

N° 2021-29

Monsieur le Maire présente l'œuvre du Fonds de Solidarité Logement ainsi que son coût d'adhésion (3 € par logement social). La commune dispose de 15 logements sociaux.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de contribuer au F.S.L. au titre de l'année 2021 pour un montant de 45 €.

2. GRDF : Signature d'une convention pour l'installation et l'hébergement de concentrateurs de relève Gaz Naturel (GAZPAR)

N° 2021-30

Dans le cadre des activités de comptage exercées par le distributeur GRDF, en application du 7° de l'article L. 432-8 du code de l'énergie, ce dernier engage un projet de modernisation de son système de comptage du gaz naturel.

Ce projet consiste à mettre en place un nouveau comptage automatisé permettant la relève à distance des consommations de gaz naturel des particuliers, des professionnels et des collectivités. A l'échelle nationale, ce projet concerne le remplacement de 11 millions de compteurs pour un coût d'environ 2 milliards d'euros sur la période 2016-2022.

L'initiative de ce plan de remplacement des compteurs gaz a été initiée par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) pour permettre aux usagers du gaz naturel de gérer leur consommation d'énergie en disposant de leur index de consommation en temps réel. De plus ce projet permet également aux fournisseurs de gaz d'adresser à leurs clients une facture réelle et non une facture estimée. Il permet en outre de fiabiliser les données de consommations de gaz par secteur géographique.

Pour ce faire, il est nécessaire de pouvoir poser sur les bâtiments communaux les plus hauts des concentrateurs de données, permettant de transmettre les données cryptées des compteurs

communicants vers le SI de GRDF. Ces concentrateurs, de tailles réduites (30 x 30 x 30cm), sont surmontés d'une antenne d'environ 90 cm. Ils nécessitent également une alimentation en électricité pour leur fonctionnement (le coût des consommations est estimé à 7 €/an). Ces concentrateurs réceptionneront les données émises 2 fois/jour par les compteurs « Gazpar » sur une durée de 2 microsecondes.

Aussi, après un recensement conjoint des « points hauts » entre la commune de Thivars et GRDF, il s'avère nécessaire de signer une convention d'intention d'installation d'un concentrateur sur le point haut communal pré-retenu et défini dans ladite convention. La confirmation de la nécessité d'équiper ledit bâtiment sera défini par GRDF après la réalisation d'une étude approfondie et donnera lieu à la signature par la collectivité d'un bail d'une durée de 20 ans.

L'installation, la maintenance et l'assurance de ces matériels sont réalisées ou réglées par GRDF sans aucun coût à la charge de la commune. Enfin, lors de la signature du bail préalable à l'installation de ces concentrateurs, GRDF prévoit le versement d'un dédommagement révisable annuellement de 50 € / an / concentrateur à la collectivité.

Aussi, après délibération, à la majorité (2 abstentions) le conseil municipal autorise le maire à signer la convention d'intention pour l'installation et l'hébergement de concentrateurs de relève Gaz.

3. Contrat SEGILOG : renouvellement pour 3 ans

N° 2021-31

Le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services informatiques avec l'entreprise SEGILOG arrive à son terme.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante la nécessité de poursuivre le contrat avec cette entreprise, qui donne entière satisfaction d'un point de vue de la mise à jour des données et de la qualité de sa maintenance.

Le contrat est prévu pour une durée de trois années pour un coût total annuel de :

- *cession du droit d'utilisation : 2 403 euros H.T.*
- *maintenance, formation : 267 euros H.T.*

Coût global : 2 670 euros H.T. par an.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat avec la Société SEGILOG.

4. CONVENTION DE PARTICIPATION DES COMMUNES AUX COLIS DES AINÉS

N° 2021-32

Monsieur le Maire rapporte à l'assemblée que toutes relations entre collectivités doivent être prévues et codifiées par une convention, cela permet d'éviter litiges et contestations.

Il convient donc d'établir une convention entre la commune de Thivars et les communes de Theuville, Nogent-le-Phaye et Prunay-le-gillon concernant leur participation aux dépenses d'achat des colis des aînés.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention et demande au conseil municipal d'émettre un avis. Cette convention est valable pour l'année 2021.

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention entre la commune et les communes de Theuville, Nogent-le-Phaye et Prunay-le-gillon
- AUTORISE le maire à signer la convention et tous documents s'y rapportant.

Michèle BEAUJOUAN, adjointe aux affaires sociales, précise que les colis concernent les personnes de plus de 75 ans.

La livraison est prévue fin novembre et la préparation des colis aura lieu à la salle des fêtes de Nogent-le-Phaye début décembre.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Compte-rendu du Conseil d'école du 21 octobre par Kévin Jalladeau, adjoint aux affaires scolaires et extra-scolaires :
 - Le nombre d'élève est le même que celui prévu en début d'année.
 - COVID : Niveau 1
 - A partir de la rentrée des vacances de la Toussaint les repas seront servis à la cantine. Une explication serait à donner aux parents pour expliquer la nouvelle composition des menus (4 composants)
 - Travaux demandés à l'école maternelle : la pression d'eau, ordinateur portable (vieillissant), marquage dans la cour et panneau d'affichage à changer
A l'école primaire : rafraîchissement de la peinture, remplacement du grillage, acquisition d'un voyant alerte intrusion comme à la maternelle
 - Remerciements des instituteurs pour le matériel et les installations (ordinateur, TBI, WIFI...)

- Compte rendu de la commission d'urbanisme du 19 octobre par Adoline MANZONI, adjointe à l'urbanisme :
 - Parterre à réaliser à l'entrée du village en venant de Châteaudun :
Plans proposés par Olivier Doré avec des lettres découpées + ancien vannage de Nouvet
 - Parcelle de la commune le long du lotissement la sente aux ânes : jachères fleuries en alternat avec des parcelles enherbées (éventualité d'installer des ruches).
 - Toutounet et poubelles installés près du city stade. Prévoir des garages à vélos
 - Bancs mis en place au terrain de pétanque.
 - Jardinières sur la RD 910 à réorganiser.
 - Taille des arbustes le long de la rue de la sente aux ânes en attendant l'intervention de la SAEDEL.

- Attribution du Fonds de Concours 2021 :
Monsieur le Maire explique que la commune a reçu seulement 1/3 du montant demandé à Chartres Métropole : 19 000 € et trois projets retenus sur neuf présentés.

- Recrutement du personnel : Une Secrétaire de Mairie a été recrutée et prendra ses fonctions en début d'année 2022.
Un adjoint technique a demandé à faire moins d'heures : 25.50h à la place de 31.50h
– Le conseil émet un avis favorable, le dossier passera en comité technique du Centre de Gestion fin novembre.
Un personnel, mis à disposition, a donné sa démission. Son remplacement a été assuré par « Familles Rurales » pour la garderie du midi.

- Avant-projet Ecole / Restaurant scolaire : Une assistance à maîtrise d'ouvrage sera prévue. En amont, il faut faire réaliser un diagnostic amiante avant travaux, un relevé topographique (plans), repérer les réseaux (canalisations eaux, assainissement...)

- Vente de la Grange rue de Spoir : un rendez-vous est prévu avec le notaire le 2 novembre.

- FIBRE : commercialisation par CMIN en décembre à 29.99 € sans TV et sans le téléphone fixe. A compter de janvier 2022, l'opérateur sera FREE. Orange et SFR n'ont prévu
- La commune de Ver les Chartres refait les ponts, travaux prévus pour une durée de 2 mois. Déviation par Thivars.
- Prévision des acquisitions 2022 : Radar Pédagogique
- Prochaine réunion de conseil municipal le 14 décembre 2021
- Vœux du MAIRE : 21 janvier 2022

Plus aucune question n'étant soulevée, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.

Les membres présents ont signé au registre.